

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 31 MARS 2019

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SANADETT SICAV, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 31 Mars 2019.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 31 Mars 2019 totalise 88 636 551,149 TND.

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SANADETT SICAV » ci-joint, arrêté au 31 Mars 2019 reflète correctement la situation de votre société.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les notes suivantes :

- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 29 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 31/03/2019
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES			
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1 851 536,219	6 128 360,148	2 405 113,707
b- Obligations et valeurs assimilées	80 567 251,951	104 380 213,377	89 663 543,332
AC2- Placements monétaires et disponibilités			
a- Placements monétaires	598 413,225	2 474 317,530	1 590 241,718
b- Disponibilités	5 766 982,637	15 701 227,141	412 305,650
AC3- Créances d'exploitation	0,000	40 158,704	0,000
TOTAL ACTIF	88 784 184,032	128 724 276,900	94 071 204,407
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	57 346,540	76 202,972	67 841,223
PA2- Autres créditeurs divers	90 286,343	92 269,174	85 558,998
TOTAL PASSIF	147 632,883	168 472,146	153 400,221
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	83 434 611,577	122 489 848,310	89 455 768,274
CP2- Sommes distribuables			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	4 162 885,810	4 720 818,088	425,568
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	1 039 053,762	1 345 138,356	4 461 610,344
ACTIF NET	88 636 551,149	128 555 804,754	93 917 804,186
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	88 784 184,032	128 724 276,900	94 071 204,407

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/03/2019
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2019</u> <u>au 31/03/2019</u>	<u>Du 01/01/2018</u> <u>au 31/03/2018</u>	<u>Du 01/01/2018</u> <u>au 31/12/2018</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres			
a- Dividendes	0,000	0,000	94 349,364
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 251 066,087	1 416 371,287	5 837 030,682
PR 2- Revenus des placements monétaires	70 664,209	112 561,706	453 895,044
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	1 321 730,296	1 528 932,993	6 385 275,090
CH 1- Charges de gestion des placements	169 442,653	183 046,412	762 334,900
REVENU NET DES PLACEMENTS	1 152 287,643	1 345 886,581	5 622 940,190
CH 2- Autres charges	38 250,551	44 896,916	178 242,842
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 114 037,092	1 300 989,665	5 444 697,348
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-74 983,330	44 148,691	-983 087,004
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	1 039 053,762	1 345 138,356	4 461 610,344
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	74 983,330	-44 148,691	983 087,004
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	40 351,738	99 574,376	138 055,927
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-59 900,770	956,378	-112 545,181
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-126,027
RESULTAT NET DE LA PERIODE	1 094 488,060	1 401 520,419	5 470 082,067

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/03/2019**

	<u>Du 01/01/2019</u> <u>au 31/03/2019</u>	<u>Du 01/01/2018</u> <u>au 31/03/2018</u>	<u>Du 01/01/2018</u> <u>au 31/12/2018</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>			
a- Résultat d'exploitation	1 114 037,092	1 300 989,665	5 444 697,348
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	40 351,738	99 574,376	138 055,927
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-59 900,770	956,378	-112 545,181
d- Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-126,027
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000	0,000	-4 258 856,340
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>			
a- Souscriptions			
– Capital	22 470 560,002	34 877 714,938	178 629 214,913
– Régularisation des sommes non distribuables	32 576,889	43 084,937	156 882,565
– Régularisation des sommes distribuables	1 244 081,443	1 611 164,914	3 846 878,828
– Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000
b- Rachats			
– Capital	-28 469 835,570	-31 020 426,515	-207 730 797,338
– Régularisation des sommes non distribuables	-34 908,986	-40 501,430	-154 362,211
– Régularisation des sommes distribuables	-1 618 214,875	-1 418 265,900	-5 142 751,689
– Droit de sortie	0,000	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	-5 281 253,037	5 454 291,363	-29 183 709,205
AN 4- <u>ACTIF NET</u>			
a- en début de période	93 917 804,186	123 101 513,391	123 101 513,391
b- en fin de période	88 636 551,149	128 555 804,754	93 917 804,186
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>			
a- en début de période	858 056	1 137 190	1 137 190
b- en fin de période	800 529	1 174 188	858 056
VALEUR LIQUIDATIVE	110,722	109,485	109,454
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,70%	4,62%	4,83%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2019

PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'agrément du Ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31 Mars 2019 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% de l'Actif Net
<u>Titres OPCVM</u>				
FCP SALAMETT PLUS	15 000	159 253,636	162 525,000	0,18%
FCP HELION MONEO	3 000	306 639,996	318 303,000	0,36%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851,267	525 980,000	0,59%
TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 664,715	321 096,000	0,36%
GENERALE OBLIG SICAV	3 000	309 959,260	325 404,000	0,37%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1 856	196 377,330	198 228,219	0,22%
Total		1 791 746,204	1 851 536,219	2,09%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% de l'Actif Net
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	299 970,000	313 433,012	0,35%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	500 000,000	524 164,384	0,59%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	799 500,000	824 611,812	0,93%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	2 098 800,000	2 175 524,807	2,45%
AMEN BANK SUB 2011	20 000	600 000,000	619 614,404	0,70%
AMEN BANK SUB 2012	10 000	400 000,000	414 221,116	0,47%
AMEN BANK SUB 2014	10 000	200 000,000	201 063,233	0,23%
AMEN BANK SUB 2016-1	5 000	300 000,000	306 374,137	0,35%
ATB 2007/1	50 000	2 800 000,000	2 971 316,182	3,35%
ATB SUB 2009	50 000	625 000,000	658 444,055	0,74%
ATB SUB 2017	49 000	4 900 000,000	4 916 434,225	5,55%
ATL 2013/1	20 000	800 000,000	841 016,110	0,95%
ATL 2013/2	30 000	1 200 000,000	1 231 982,781	1,39%
ATL 2014/2	20 000	1 200 000,000	1 261 280,877	1,42%
ATL 2014/3 CA	30 000	600 000,000	605 097,205	0,68%
ATL 2016/1	10 000	600 000,000	627 419,178	0,71%
ATL 2017/1	1 800	108 000,000	108 302,990	0,12%
ATL SUB 2017	4 500	450 000,000	463 012,274	0,52%
ATL 2017-2 CAT A	20 000	1 600 000,000	1 608 026,230	1,81%

ATL 2017-2 CAT B	10 000	800 000,000	804 892,328	0,91%
ATL 2018 CB	5 000	500 000,000	525 944,197	0,59%
ATTIJARI LEASING 2014/1	2 000	40 000,000	41 893,699	0,05%
ATTIJARI BANK SUB 2017 CA	20 000	1 600 000,000	1 679 149,589	1,89%
BH 2009	40 000	1 844 000,000	1 872 632,719	2,11%
BH 2018-1	10 000	1 000 000,000	1 068 070,049	1,20%
BNA SUB 2009	15 000	599 730,000	625 223,918	0,71%
BNA SUB 2017	10 000	800 000,000	840 223,562	0,95%
BTE 2009	30 000	300 000,000	306 835,068	0,35%
BTE 2010	20 000	400 000,000	413 190,102	0,47%
BTK 2009 B	35 000	350 000,000	352 002,069	0,40%
BTK 2009 C	10 000	399 700,000	402 017,887	0,45%
CHO 2009	7 000	87 500,000	89 534,426	0,10%
CIL 2014/1	5 000	100 000,000	104 103,014	0,12%
CIL 2014/2	10 000	200 000,000	202 032,219	0,23%
CIL 2015/1	4 000	160 000,000	167 779,945	0,19%
CIL 2015/2	5 000	200 000,000	205 130,740	0,23%
CIL 2017/1	10 000	800 000,000	837 046,356	0,94%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	10 000	400 000,000	402 062,027	0,45%
HANNIBAL LEASE 2014/1	25 000	500 000,000	512 826,849	0,58%
HANNIBAL LEASE 2015-1	10 000	400 000,000	422 682,301	0,48%
HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	400 000,000	400 294,145	0,45%
HANNIBAL LEASE 2017-2	5 000	400 000,000	417 773,151	0,47%
HANNIBAL LEASE 2017-3	10 000	800 000,000	809 117,808	0,91%
STB 2008/1 CAT D	50 000	3 000 000,000	3 189 455,079	3,60%
STB 2008/2 6.5%	35 000	1 312 500,000	1 320 353,425	1,49%
STB 2010/1	60 000	600 000,000	600 906,020	0,68%
STB 2011 SUB	20 000	600 000,000	606 965,444	0,68%
TL 2014/1	20 000	1 200 000,000	1 265 340,493	1,43%
TL 2014/2	20 000	1 200 000,000	1 221 951,123	1,38%
Tunisie Leasing 2016 SUB CAT A	10 000	600 000,000	603 089,836	0,68%
Tunisie Leasing 2016-1 CAT B	10 000	1 000 000,000	1 061 320,548	1,20%
Tunisie Leasing 2017-1 CAT A	10 000	800 000,000	839 450,301	0,95%
UBCI 2013	10 000	400 000,000	418 183,014	0,47%
UIB 2009/1 5.5%	10 000	400 230,000	412 670,548	0,47%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	2 750 000,000	2 840 971,507	3,21%
UIB 2011	20 000	600 000,000	622 865,990	0,70%
UIB 2012/1	20 000	285 200,000	288 395,615	0,33%
UIB SUB 2015	10 000	400 000,000	418 619,616	0,47%
UNIFACTOR 2015	12 500	500 000,000	503 634,630	0,57%
Total		48 810 130,000	50 387 970,369	56,85%

b.2 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% de l'actif net
BTA 6% Avril 2023	800	787 606,944	824 744,478	0,93%
BTA 6% Janvier 2024	6 800	6 578 322,380	6 646 285,120	7,50%
BTA 6.3% Octobre 2026	1000	978 902,640	1 001 962,366	1,13%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	977 471,320	1 000 531,046	1,13%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	975 797,840	998 857,566	1,13%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	487 464,810	498 994,673	0,56%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	488 008,800	499 538,663	0,56%
BTA 6.7 % Avril 2028	15000	14 708 704,500	15 486 271,623	17,47%
BTA 6.7 % Avril 2028	500	467 054,540	492 973,444	0,56%
EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	2 625 000,000	2 729 122,603	3,08%
Total		29 074 333,774	30 179 281,582	34,05%

AC2- les placements monétaires et disponibilités**a. Les placements monétaires**

Billets de trésorerie	Echéance	Aval	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% de l'actif net
SOMOCER 0,6 MD 30 J 10%	12/04/2019	-	596 033,058	598 413,225	0,68%
TOTAL			596 033,058	598 413,225	0,68%

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2019, à **5 766 982,637 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Retenue à la source achat BTA	0,000	40 158,704	0,000
Total	0,000	40 158,704	0,000

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Rémunération à payer au gestionnaire	54 410,320	61 230,248	55 941,223
Rémunération à payer au dépositaire	2 936,220	14 972,724	11 900,000
Total	57 346,540	76 202,972	67 841,223

PA2- Autres créiteurs divers

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Frais de publication	188,158	291,688	293,138
Jeton de présence	13 214,244	15 579,842	15 000,000
Redevances CMF	7 620,156	10 377,657	7 834,594
Honoraires du commissaire aux comptes créiteurs divers	43 780,525	41 129,642	36 580,525
	25 483,260	24 890,345	25 850,741
Total	90 286,343	92 269,174	85 558,998

Les créiteurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Retenues à la source	24 336,738	23 643,584	24 696,457
TCL	1 146,522	1 246,761	1 154,284
TOTAL	25 483,260	24 890,345	25 850,741

CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le premier trimestre 2019 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2018

Montant	89 455 768,274
Nombre de titres	858 056
Nombre d'actionnaires	390

Souscriptions réalisées

Montant	22 470 560,002
Nombre de titres émis	215 470
Nombre d'actionnaires entrants	2

Rachats effectués

Montant	-28 469 835,570
Nombre de titres rachetés	272 997
Nombre d'actionnaires sortants	28

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-59 900,770
Régularisation des sommes non distribuables	-2 332,097
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	40 351,738
Frais de négociation de titres	0,000

Capital au 31/03/2019

Montant	83 434 611,577
Nombre de titres	800 529
Nombre d'actionnaires	364

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 Mars 2019 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	1 114 037,092
Régularisation du résultat distribuable de la période	-74 983,330
Résultat distribuable des exercices antérieurs	4 462 135,750
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	-299 249,940
SOMMES DISTRIBUABLES	5 201 939,572

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	94 349,364
Revenus des bons de trésor assimilables	359 769,042	429 731,914	1 961 944,940
Revenus des obligations et titres FCC	891 297,045	986 639,373	3 875 085,742
TOTAL	1 251 066,087	1 416 371,287	5 931 380,046

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Revenus des billets de trésorerie	22 947,088	34 497,444	148 327,279
Revenus des placements à terme	0,000	638,936	638,936
Intérêts des comptes de dépôt	47 717,121	77 425,326	304 928,829
TOTAL	70 664,209	112 561,706	453 895,044

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	166 506,433	179 873,684	750 434,896
Rémunération du dépositaire	2 936,220	3 172,728	11 900,004
TOTAL	169 442,653	183 046,412	762 334,900

CH2- Autres charges

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Commissaire aux comptes	7 200,000	7 200,000	29 200,000
Redevance CMF	23 319,241	30 486,070	113 803,406
Publicité et publication	295,020	295,020	1 396,470
Jetons de présence	3 839,244	3 082,140	17 502,298
TCL	3 384,526	3 824,246	16 299,608
Contribution sociale de solidarité	200,000	0,000	0,000
Autres	12,520	9,440	41,060
TOTAL	38 250,551	44 896,916	178 242,842

4. AUTRES INFORMATIONS

<u>4-1 Données par action</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
• Revenus des placements	1,651	1,302	7,442
• Charges de gestion des placements	-0,212	-0,156	-0,888
• Revenu net des placements	1,439	1,146	6,553
• Autres charges d'exploitation	-0,048	-0,038	-0,208
• Résultat d'exploitation	1,392	1,108	6,345
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,094	0,038	-1,146
• Sommes distribuables de la période	1,298	1,146	5,200
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,094	-0,038	1,146
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,050	0,085	0,161
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	-0,075	0,001	-0,131
• Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	-0,025	0,086	0,030
Résultat net de la période	1,367	1,194	6,375

4-2 Ratios de gestion des placements

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,179%	0,148%	0,670%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,041%	0,036%	0,157%
• Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	1,180%	1,052%	4,782%
• Actif net moyen	94 445 627,685	123 614 472,286	113 859 875,462

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10.000 dinars l'an en HT.